

ASTRE II
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 11, Rue du Général Leclerc
60000 BEAUVAIS
438 397 051 RCS BEAUVAIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 30 JUIN,
A 14h30,

La société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 197 277.98 euros, ayant son siège social 28, Rue Pasteur - 91120 PALAISEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 381 453 133, représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT,

Associée unique et Présidente de la société ASTRE II,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Démission du Directeur Général
Pouvoirs pour formalités

PREMIERE RÉOLUTION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Éric VERVOITTE de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.
Il lui donne quitus de sa gestion et le remercie pour son implication.
Il n'a pas été procédé au remplacement dans les fonctions de Directeur Général.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de publicité légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société **GENDROT EXPERTISE CONSEIL**
Associée unique
Représentée par Monsieur Hervé GENDROT

